

Délibération N° DEL-2021-061

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 18 mai 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Absente : Mme Françoise OTT

Dépôts de pouvoir : Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
32	32	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

11. Attribution d'une subvention à la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Rapporteur : Sabine ADRIEN

La municipalité de Guéret a bénéficié en 2020 de l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune.

Cette convention étant arrivée à terme et ayant à cœur de poursuivre l'action afin de maîtriser les populations de chats errants, la municipalité souhaite renouveler la convention pour 2021.

Les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants sont estimés à :

- 80 € pour une ovariectomie + tatouage I-CAD
- 60 € pour une castration + tatouage I-CAD

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De verser une participation sous forme d'acompte et à hauteur de 50 % des frais de stérilisations et de tatouages.

Sur la base d'une population de chats errants à stériliser estimée à 30 chats pour 2021, cette contribution, inscrite dans le cadre du budget primitif, s'élèverait à 1050 € maximum.

La fondation 30 Millions d'amis règlera directement le(s) vétérinaire(s) choisi(s) par la municipalité de Guéret sur présentation des factures du (des) praticien(s).

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise Fournier
**Marie-Françoise
FOURNIER**